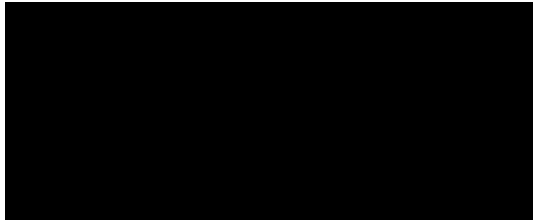


Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 12 juin 2020



**OBJET : Réponse - Demandes d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2020-18 et 2020-20**

[Redacted name],

La présente est en réponse à vos demandes d'accès aux documents des 14 et 21 mai dernier à la suite des précisions fournies en date du 9 juin.

Vous trouverez ci-joint, les documents accessibles en ce qui a trait aux courriels échangés entre l'Institut national de santé publique du Québec et le D^r Horacio Arruda du ministère de la Santé et des Services sociaux, entre le 1^{er} janvier et le 7 mars 2020 concernant les mesures à prendre au Québec pour se préparer à affronter le nouveau coronavirus (COVID-19).

Certains courriels et pièces jointes visés ne peuvent toutefois être communiqués en vertu des articles 9, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* puisqu'il s'agit d'ébauches et de versions préliminaires de documents, d'analyses, d'avis ou de recommandations de membres de l'Institut au D^r Arruda.

Quant aux courriels échangés entre l'Institut et le D^r Arruda entre le 1^{er} janvier et le 7 mars 2020 concernant l'achat de matériel de protection et de médicaments, nous n'en détenons pas.

...2

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. -Documents
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2020-7488 et 2020-7495